

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir(s) : 1

Votants : 13

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-  
BRAUD-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-GARNIER-LEGROS

Pouvoirs : BRUNEAU à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Alain DURAND

-----  
Délibération N° 2025/08  
-----

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024  
BUDGET « COMMUNE »

Vu le compte financier unique 2024 du budget « commune » qui fait ressortir un résultat positif de 43 646, 88 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13            Contre : 0            Abstention : 0

**DECIDE** d'affecter la somme de 41 833, 98 € pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068) et de reporter la somme de 1 812, 90 € en section de fonctionnement (002).

*Tableau en annexe*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le secrétaire,

Alain DURAND



Le Maire,

Jean-Marie MASSY



**OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION  
DE L'EXERCICE 2024.**

**COMMUNE DE MEILHAC  
BUDGET BP**

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur )	
excédent d'investissement antérieur reporté	-53 516,88

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	11 946,82
solde d'exécution cumulé	-41 570,06

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	263,92
recettes d'investissement	
<b>SOLDE</b>	<b>-263,92</b>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	-41 570,06
rappel du solde des restes à réaliser	-263,92
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>41 833,98</b>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	43 646,88
résultat antérieur	
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>43 646,88</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	41 833,98
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>41 833,98</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	1 812,90
<b>TOTAL</b>	<b>43 646,88</b>